



Parloir et condanation de mon ami

Par **nanou**, le **02/03/2009** à **01:16**

voila mon ami qui est en mandat de depo depuis 2 semaine repassera le 1er avril j'aimerais lui rendre visite [fluo]mais ns ne sommes pas déclarés ensemble et nous n'avons pas d'enfant[/fluo] . Comment dois-je faire pour y aller au plus vite ? J'ai également une autre question il passe pour plusieurs affaires notamment pour vol avec violence(2 fois) pour dégradation de biens publics (voiture de police et il a abîmée la pelouse d'un monument au mort en voiture) et pour tentative de vol de sac à main , combien de temps d'incarcération risque-t'il . Merci à tous

Par **Tisuisse**, le **02/03/2009** à **13:10**

Bonjour,Un bonjour en arrivant fait toujours plaisir. Vous devez faire une demande de parloir au juge qui instruit l'affaire. C'est lui qui décidera s'il peut, ou non, vous accorder cette autorisation. Pour le reste, consultez l'avocat de votre ami. Cet avocat connaît le juge, le procureur, connaît les us et coutumes des décisions dans ce domaine.